



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 58/24 OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ABBAYE DE SILVACANE A L'ASSOCIATION « FESTIVAL INTERNATIONAL DE PIANO » POUR L'ORGANISATION DE CONCERTS

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020 portant délégation au Maire,
- Vu la demande de l'Association « Festival International de Piano » qui sollicite la mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane pour organiser des concerts,

DECIDE d'approuver la convention de mise à disposition de l'Abbaye de Silvacane entre la Commune et l'Association « Festival International de Piano » représentée par Monsieur Jean-Louis BLANC,

DIT que la présente convention est conclue du 23 au 30 juillet 2024, inclus pour 7 concerts dans le cloître,

DIT que le bénéficiaire remboursera à la commune la rémunération des agents mis à disposition,

DIT que le bénéficiaire s'acquittera de la somme de 610€ pour frais de gestion.

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 20 juin 2024


Le Maire

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 25/06/2024
Et de la publication ou notification le 25/06/24